

خَلْفَهُ نَبِيٍّ، وَإِنَّهُ لَا نَبِيَّ بَعْدِي، وَسَيَكُونُ خُلَفَاءُ فَيُخْتَارُونَ» قَالُوا: فَمَا تَأْمُرُنَا؟ قَالَ: «فُوا بِبَيْعَةِ الْأَوَّلِ فَالْأَوَّلِ، أَعْطَوْهُمْ حَقَّهُمْ، فَإِنَّ اللَّهَ سَابِلُهُمْ» «Les Bani Isra'ïl étaient gouvernés par les prophètes, et chaque fois qu'un prophète mourait, un autre prenait sa place. Il n'y aura pas de prophète après moi, mais il y aura de nombreux califes ». On lui demanda quel ordre il devait donner et il répondit : « Remplissez le serment d'allégeance de chacun et donnez-leur ce qui leur revient, car Allah les interrogera sur ce qu'il leur a demandé de garder. » (Bukhari et Muslim.)

En outre, le principe fondamental des musulmans est qu'aucun groupement politique n'est autorisé s'il n'est pas fondé sur l'Aqîda islamique. Hizb ut Tahrir déclare dans son projet de constitution pour l'État du Khilafah, qu'il présente à la Oumma : « Article 21 - Les musulmans ont le droit de créer des partis politiques pour demander des comptes aux dirigeants ou pour assumer l'autorité par l'intermédiaire de la Oumma, à condition que leur fondement soit l'Aqîda islamique et que les règles qu'ils adoptent soient basées sur la charia. La création d'un parti ne nécessite aucune licence, et tout groupement politique fondé sur autre chose que l'Islam est interdit. »

Troisièmement : le débat sur un système de gouvernance décentralisé (fédéral) revient essentiellement à diviser le Soudan en petits États, ce qui faciliterait le contrôle par les puissances coloniales. Dans l'Islam, la gouvernance est centralisée, tandis que l'administration est décentralisée. Les articles 16 et 17 du projet de constitution de l'État du Khilafah stipulent : (Article 16 - Le système de gouvernance est un système unitaire et non fédéral). (Article 17 - La gouvernance est centralisée, tandis que l'administration est décentralisée).

Le Prophète (saw) a souligné l'unité de l'État et l'interdiction de sa division et de sa fragmentation en disant : « إِذَا بُويعَ لِخَلِيفَتَيْنِ فَأَقْتُلُوا الْآخَرَ مِنْهُمَا » “ **Lorsque l'on prête serment d'allégeance à deux califes, tuer le second d'entre eux.**” (Rapporté par Muslim) Il (saw) a également dit : « وَمَنْ بَايَعَ إِمَامًا فَأَعْطَاهُ صَفَقَةً يَدِهِ وَتَمَرَةً قَلْبِهِ فَلْيَطْعُهُ إِنْ اسْتَطَاعَ فَإِنْ جَاءَ آخَرَ يُنَازِعُهُ فَاصْرِبُوا عُنُقَ الْآخَرَ » “ **Si quelqu'un prête serment d'allégeance à un imam, en lui donnant sa main en guise de ratification et un accord sincère dans son cœur, il doit lui obéir s'il le peut. Si un autre vient lui disputer le pouvoir, coupez-lui la tête.**” Dans une autre narration : « فَاصْرِبُوهُ بِالسَّيْفِ كَانِنًا : “ **Frappez-le de l'épée, qui que ce soit.**”

En conclusion : Il est de notre devoir - à nous tous - d'être conscients, et plus encore, des plans des koufars coloniaux visant à fragmenter le pays, à éliminer ce qui reste des lois islamiques et à piller les ressources par l'intermédiaire de leurs agents qui ont choisi d'être leurs esclaves plutôt que les serviteurs d'Allah. Nous devons demander des comptes aux politiciens et aux dirigeants, les contraindre à la vérité et barrer la route aux conspirations coloniales en nous hâtant d'établir une gouvernance islamique sous le Khilafah Rashidah, selon la méthode de la Prophétie.

(يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اسْتَجِيبُوا لِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ إِذَا دَعَاكُمْ لِمَا يُحْيِيكُمْ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ يَحُولُ بَيْنَ الْمَرْءِ وَقَلْبِهِ وَأَنَّهُ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ)

“O vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie, et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur, et que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.” [Al-Anfal:24]

Ibrahim Othman (Abu Khalil)

Porte-parole officiel du Hizb ut Tahrir

dans la Wilayah du Soudan



Tel : 0912240143- 0912377707

E-mail: Spokman_sd@dbzmail.com

Site Web: <http://hizb-sudan.org>

Site Web officiel du Hizb ut-Tahrir :

www.hizb-ut-tahrir.org

Site Web du bureau central des medias du Hizb ut-Tahrir :

www.hizb-ut-tahrir.info